



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

**QUE** le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 13 décembre 2022, a adopté le règlement suivant :

**1263-2023 TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS**

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement et qu'il entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au service du greffe. Une version numérique est également disponible sur le site WEB de la Municipalité : [Règlement numéro 1263-2023](#).

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 20 décembre 2022.

Matthieu Ledoux, CPA  
Directeur général et greffier-trésorier